

Diplôme d'Etat

AUDIOPROTHESISTE

Référentiel de compétences

Compétences

- 1. Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audio prothétique**
- 2. Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée**
- 3. Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique**
- 4. Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil**
- 5. Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage**
- 6. Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle**
- 7. Gérer une structure et ses ressources**
- 8. Former et informer des professionnels et des personnes en formation**

Compétences détaillées

Compétence 1 : Evaluer la situation audiologique de la personne et réaliser un bilan audioprothétique

1. Analyser la demande, les besoins et les attentes d'une personne dans le domaine auditif, notamment à travers les données relatives à son passé auditif, son environnement sonore et social
2. Conduire un entretien en vue de réaliser l'anamnèse
3. Analyser la perception subjective du handicap de la personne, sa motivation, ses freins et ses éventuelles réticences dans la démarche d'appareillage
4. Identifier les suppléances et les compensations mises en place par la personne
5. Analyser l'ensemble des éléments administratifs et audiologiques en possession de la personne et de son entourage ou auprès d'autres professionnels
6. Evaluer par otoscopie l'aspect anatomique de l'oreille externe, du tympan et des tissus dans le but d'une première hypothèse de solution prothétique adaptée aux éventuelles contraintes anatomiques
7. Identifier les contraintes physiques, comportementales et cognitives liées à la mise en place des différentes solutions auditives possibles
8. Mettre en œuvre une audiométrie tonale liminaire et supraliminaire et une audiométrie vocale adaptées à la personne
9. Expliquer les modalités de réalisation et les enjeux de l'audiométrie tonale liminaire et supraliminaire, de la vocale et des autres tests audiométriques subjectifs et objectifs
10. Elaborer le bilan audiométrique
11. Repérer une prise en charge se situant en dehors de son cadre d'expérience et de compétences et orienter judicieusement la personne vers des interlocuteurs spécialisés
12. Préparer la personne et son entourage au transfert vers un autre interlocuteur et informer l'interlocuteur des raisons du transfert et des éléments déjà répertoriés.

Compétence 1 : Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1. Pertinence du choix des informations recueillies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments de la prescription médicale et des éléments du dossier audioprothétique sont pris en compte - Le vocabulaire spécifique est utilisé sans erreur et les données recueillies sont pertinentes - Les éléments significatifs liés à la personne, à l'environnement acoustique matériel et à l'activité, permettant d'évaluer ses contraintes physiques, ses suppléances et ses compensations sont identifiés - Les informations recueillies sont ciblées par rapport aux caractéristiques et à la situation de la personne et de son entourage - Les informations sont justes et fiables - Elles sont vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données
<p>2. Hiérarchisation des informations recueillies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments facilitant ou faisant obstacle à l'autonomie ou à l'indépendance sont organisés dans dossier audioprothétique - Les informations prioritaires et non prioritaires pour élaborer le bilan audiométrique sont identifiées - Les informations sont hiérarchisées au regard de la situation, de la pathologie, de son évolution, du projet de vie, de l'environnement
<p>3. Conformité et pertinence du choix et de l'utilisation des outils à la disposition de l'audioprothésiste</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du matériel (audiomètre, otoscope, chaîne de mesure...), des méthodes et du rythme de passation est pertinent par rapport à l'anatomie des conduits auditifs, à l'âge et à la situation de la personne - Les raisons du choix sont expliquées avec clarté - Les conditions de réalisation de l'audiométrie sont adaptées à l'âge et aux capacités physiques et intellectuelles de la personne
<p>4. Cohérence du bilan audioprothétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des différentes informations recueillies au cours des différentes évaluations est cohérente - Le raisonnement permettant d'élaborer le bilan audiométrique est logique et argumenté - Le bilan audioprothétique posé fait le lien entre les éléments recueillis et analysés et les références en matière d'audiologie - Le choix du transfert de la personne vers un autre interlocuteur est expliqué et argumenté - La personne est informée et préparée au transfert vers un autre interlocuteur

Compétence 2 : Concevoir une démarche d'appareillage auditif personnalisée

1. Sélectionner les éléments pertinents dans l'ensemble des examens audiométriques réalisés et choisir la meilleure voie d'appareillage
2. Évaluer la nécessité de faire appel au médecin et autres professionnels de santé aux différentes étapes de la conception de la démarche d'appareillage
3. Analyser les résultats du bilan d'orientation prothétique et évaluer les impacts psychologiques de l'appareillage dans le but de choisir le type d'appareil et la jonction endo-auriculaire les plus adaptés à la personne
4. Définir la stratégie d'appareillage
5. Sélectionner la méthodologie d'appareillage adaptée à la personne
6. Sélectionner en lien avec la personne et son entourage une solution et une gamme d'appareillage tenant compte des possibilités de prise en charge financière et des résultats attendus
7. Formuler un pronostic de résultat potentiel de façon compréhensible
8. Réaliser une prise d'empreinte dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène à partir d'une analyse des risques liés à la prise d'empreinte
9. Sélectionner les types et matières d'embouts et de coques adaptés aux caractéristiques physiques, aux besoins prothétiques, aux capacités de manipulation et à la demande esthétique de la personne
10. Mettre en œuvre les techniques de fabrication des embouts et coques en respectant les procédures et les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Compétence 2 : Concevoir une démarche d'appareillage auditif personnalisée

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1. Pertinence de la stratégie d'appareillage et du programme d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'appareillage est explicitée et argumentée au regard des résultats des examens audiométriques et des besoins de la personne - Les discordances des informations recueillies sont identifiées et traitées (demande d'avis médical ...) - Le choix de la stratégie tient compte des résultats du bilan d'orientation prothétique, des possibilités de prise en charge financière et des résultats attendus - Les impacts psychologiques de la personne et de son entourage sont pris en compte dans le choix de la stratégie d'appareillage
2. Conformité de la réalisation de prise d'empreinte	<ul style="list-style-type: none"> - Les contre-indications à la prise d'empreinte sont identifiées - Les modalités de prise d'empreinte sont expliquées à la personne - La prise d'empreinte est réalisée dans des conditions d'hygiène et de sécurité appropriées (protection du tympan...) - La qualité de l'empreinte est évaluée et conforme au choix prothétique
3. Pertinence du choix de l'appareillage	<ul style="list-style-type: none"> - Les types d'appareils et les matières d'embouts et de coques sont adaptés aux caractéristiques physiques, aux besoins, à l'âge, aux capacités de manipulation et à la demande esthétique de la personne - Le choix de l'appareillage est argumenté et réalisé en concertation avec la personne, son entourage et le médecin prescripteur - Les étapes d'adaptation sont expliquées - Le pronostic de résultat potentiel par rapport aux attentes de la personne est formalisé, clair et précis - La compréhension de la personne est évaluée
4. Conformité des techniques de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de fabrication des embouts et des coques sont réalisées sans erreur - Les procédures et normes de fabrication sont respectées - Le produit fini est contrôlé et conforme à la spécification définie - Des actions correctives sont proposées en cas d'anomalies

Compétence 3 : Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique

1. Evaluer, à réception, l'adéquation entre l'embout ou la coque et les éléments ayant conduit à ce choix
2. Apprécier le bon fonctionnement électroacoustique et l'efficacité de la programmation de l'appareil
3. Mettre en œuvre la méthodologie d'appareillage adaptée à la personne
4. Mesurer et contrôler les performances acoustiques au regard des réglages de l'appareil et les modifier si nécessaire
5. Adapter les embouts ou les coques en prenant en compte le niveau esthétique, mécanique, acoustique et ergonomique
6. Synthétiser et analyser les résultats des tests pratiqués et les informations fournies par la personne sur ses perceptions
7. Modifier l'amplification et/ou le traitement de signal des appareils en fonction des données recueillies.
8. Procéder à l'entretien des aides auditives, détecter les dysfonctionnements et les actions à réaliser, et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées
9. Evaluer l'adéquation entre la perte auditive et les capacités des aides auditives et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées

Compétence 3 : Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1. Pertinence des tests pratiqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'adéquation entre l'embout ou la coque et les éléments de choix est évaluée à réception de l'appareil - Le choix des tests d'intelligibilité ou de perception sonore (mots, phrases, dans le calme, le bruit, etc.) sont pertinents au regard des difficultés de la personne - Les tests d'audition et contrôles des performances électroacoustiques des aides auditives sont expliqués et effectués sans erreur
<p>2. Pertinence de l'analyse du fonctionnement et de l'utilisation de l'appareillage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des tests pratiqués sont expliqués et analysés - Les performances acoustiques sont analysées et enregistrées - Le résultat des tests de contrôle de l'efficacité prothétique montre une réhabilitation conforme à celle attendue dans le bilan d'orientation - La source d'une baisse de la correction auditive due à un défaut de la jonction endo-auriculaire (cérumen, tube pincé ou percé, etc) est identifiée - L'utilisation et la manipulation de l'appareillage par la personne sont évaluées - les informations fournies par la personne sur son confort et ses perceptions sont prises en compte et analysées
<p>3. Pertinence des adaptations mises en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions correctives pertinentes sont mises en œuvre à partir de l'ensemble des tests réalisés - La décision de modification (modification de l'amplification, du traitement du signal) est justifiée - Le choix du paramètre de réglage pour la correction envisagée est pertinent et argumenté - L'adaptation des embouts ou les coques prend en compte la demande esthétique de la personne
<p>4. Qualité de l'entretien et de la maintenance des appareils</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les dysfonctionnements de l'appareillage sont détectés - L'inadéquation entre la perte auditive et les capacités des aides auditives est évaluée - Les actions correctives proposées sont adaptées à la situation - Les aides auditives sont rendues à la personne dans un bon état de fonctionnement - Le renouvellement de l'appareil est proposé et expliqué à la personne - Les conseils d'entretien délivrés à la personne sont adaptés à la situation

Compétence 4 : Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil

1. Identifier les besoins d'information et les attentes de la personne et apprécier ses potentialités et ses capacités d'apprentissage
2. Conduire la personne à adhérer aux contraintes et aux limites d'utilisation de l'appareil auditif à court et à moyen terme en expliquant les finalités et les bénéfices attendus
3. Accompagner la personne dans une démarche d'apprentissage de l'utilisation d'aides auditives
4. Proposer à la personne un plan d'éducation prothétique
5. Informer la personne sur l'importance de l'entretien de son appareil auditif et de son suivi prothétique
6. Evaluer l'utilisation réelle des aides auditives par la personne
7. Adapter l'appareillage à l'évolution de la personne
8. Conduire une démarche d'information auprès de la personne et de son entourage sur le processus d'appareillage et la prise en charge administrative et financière
9. Evaluer la démarche éducative et ses effets et apporter en conséquence des ajustements

Compétence 4 : Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>Fiabilité et pertinence du recueil des informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins d'information et d'apprentissage de la personne sont pris en compte - Les capacités de compréhension de la personne sont évaluées - Le choix des informations est pertinent - Les informations sont synthétisées dans le dossier audioprothétique
<p>2. Pertinence des informations transmises à la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations transmises à la personne correspondent à ses besoins et à son évolution - Les enjeux sont explicités et les réticences prises en compte et traitées - Les finalités et bénéfices attendus de l'appareil auditif sont explicités - Les contraintes et les limites à court et à moyen terme pour des situations sonores précises sont expliquées à la personne - L'adhésion de la personne est recherchée - Les informations relatives à l'appareil auditif et à sa prise en charge administrative et financière sont complètes et adaptées - Le choix de mise à disposition de contrôles des aides auditives par la personne est argumenté - Les conditions d'utilisation optimales et l'entretien des appareils et des aides auditives sont expliquées
<p>3. Pertinence de la démarche d'éducation et de conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le mode de communication utilisé est adapté à la personne - Les objectifs de la démarche d'éducation prothétique sont clairs et argumentés - Les actions de conseil et d'éducation répondent aux besoins identifiés - La participation de la personne et de son entourage est recherchée - Le choix et la mise en œuvre des techniques et des outils pédagogiques sont adaptés aux objectifs recherchés - La démarche tient compte des recommandations professionnelles - Des supports pédagogiques et techniques sont remis et adaptés à la personne - La chronologie des événements de vie de la personne et de son appareil auditif est consignée
<p>4. Pertinence de l'évaluation de la démarche d'éducation prothétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La participation active de la personne est contrôlée - Les résultats de l'évaluation sont analysés et explicités - Les capacités de la personne à mettre en œuvre la manipulation de l'appareil, sans l'aide du professionnel sont vérifiées - Des mesures de réajustement ou des propositions d'action pertinentes sont déterminées

Compétence 5 : Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage

1. Etablir des modalités de communication et de relation adaptées à la personne et à son entourage
2. Evaluer le degré de compréhension de la personne et de son entourage et identifier les niveaux de réceptivité et d'adhésion
3. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec la personne en tenant compte des altérations de communication
4. Rechercher l'adhésion de la personne et adapter le contenu de la démarche d'appareillage
5. Mettre en œuvre dans la durée une démarche d'accompagnement et de soutien de la personne et de son entourage
6. Identifier les missions des différents acteurs intervenant dans le projet d'appareillage et instaurer des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...)
7. Choisir les supports et contenus d'information adaptés à la transmission aux différents acteurs intervenant dans le projet d'appareillage

Compétence 5 : Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1. Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - La situation relationnelle est analysée en fonction de la personne et du contexte - Les besoins spécifiques et les réactions comportementales de la personne présentant des altérations de la communication sont identifiés et pris en compte - Les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne sont repérés et pris en compte dans la communication orale
2. Cohérence entre le mode de communication utilisé et la situation relationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de langage correspond à l'âge, aux capacités physiques et cognitives de la personne, à son état auditif réel, à sa réhabilitation prothétique effective - Le recours à l'utilisation d'aides gestuelles (interprètes, codeurs, éducateurs spécialisés) et de l'écrit est envisagé, en cas d'altération de la communication, pour valider la transmission correcte des informations
3. Qualité des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Toute action ou intervention est expliquée à la personne et à son entourage - La personne est prise en compte dans sa globalité et dans sa dimension humaine et sociale - L'accompagnement et le soutien des personnes sont réalisés dans la durée en prenant en compte l'histoire de la personne - Les signes de conflits potentiels et de crise sont repérés et gérés en anticipant les difficultés - L'attitude professionnelle est adaptée et vise au respect de la personne
4. Pertinence des informations apportées à la personne	<ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion de la personne (en accord avec son entourage si nécessaire) au projet de l'appareillage, ses enjeux et son suivi dans le temps est recherchée - Les informations transmises sont personnalisées - Les informations transmises préparent la personne aux étapes et aux éventuelles difficultés rencontrées - Les informations écrites transmises sont adaptées
5. Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Les champs d'intervention des différents acteurs intervenant auprès des personnes bénéficiaires à l'éducation et la rééducation auditive sont explicités - Les modalités de relation avec les différents acteurs sont mises en place.
6. Pertinence des	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs intervenant auprès des personnes sont sollicités à bon escient

<p>modalités de coopération mises en œuvre</p>	<p>dans différentes situations</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'indication de l'intervention d'un acteur complémentaire intègre les règles de prescription médicale - L'organisation de la coopération mise en œuvre pour optimiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale de la personne est expliquée et argumentée
<p>7. Pertinence des modalités de collaboration au sein d'une structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les modes d'organisation de la structure et les compétences de chaque acteur sont explicités - Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités - Les supports de transmission (notes de synthèse, compte-rendu) permettant de communiquer les éléments de sa pratique professionnelle sont identifiés - Les informations sont transmises en vue d'une collaboration professionnelle

Compétence 6 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques, analyser et faire évoluer la pratique professionnelle

1. Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle
2. Analyser des articles professionnels et repérer des résultats de recherche garantissant une pratique actualisée fondée sur les preuves
3. Elaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite
4. Formaliser et rédiger les procédures, protocoles d'études cliniques et préconisations en matière de stratégies d'appareillage à partir de la recherche documentaire
5. Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des réglementations, des normes professionnelles et de l'éthique
6. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels

Compétence 6 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques, analyser et faire évoluer la pratique professionnelle

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1. Pertinence de la recherche d'informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bases documentaires disponibles sont utilisées efficacement, y compris en langue anglaise - Les informations sélectionnées sont pertinentes et fiables - Les partenaires, lieux et personnes ressources clefs sont identifiés
<p>2. Pertinence dans l'utilisation de travaux de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les articles ou documents professionnels sont identifiés et analysés - Les références bibliographiques constituées sont pertinentes - Le lien entre les résultats de la recherche et l'amélioration des pratiques professionnelles est explicité - La synthèse d'informations en provenance de différentes sources est structurée et cohérente - Les informations sélectionnées et analysées permettent d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis
<p>3. Qualité de la conception de supports de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations synthétisées permettent la rédaction de documents professionnels et de communications - La communication sur les travaux réalisés est synthétique et structurée - La méthode suivie est expliquée avec clarté
<p>4. Pertinence de l'analyse de sa pratique professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la pratique tient compte de l'évolution des sciences, des techniques et de la réglementation - Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités - La démarche d'analyse de son activité et le raisonnement sont formalisés et logiques - Les axes d'évolution sont identifiés : formation personnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher, ...
<p>5. Cohérence des propositions d'amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées - Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés (stages, formations...) et mis en place

Compétence 7 : Gérer une structure et ses ressources

1. Elaborer un dossier audioprothétique, le mettre à jour, en assurer la traçabilité et l'archiver
2. Elaborer l'ensemble des documents techniques, administratifs et commerciaux nécessaires à l'activité
3. Prendre en compte les règles de gestion financière et administrative dans son activité quotidienne
4. Mettre en œuvre les moyens permettant de garantir la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et identifier les mesures à prendre
5. Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables
6. Mettre en œuvre les opérations d'étalonnage, d'entretien et de maintenance du matériel de test
7. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures
8. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités

Compétence 7 : Gérer une structure et ses ressources

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1. Application des règles de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les devis et les factures sont conformes à la prescription ou aux éléments tarifaires et sont justifiés - Les organismes d'aide aux financements et les démarches nécessaires sont identifiés - Les règles budgétaires et la structure d'un budget sont expliquées - Les éléments du coût des appareillages sont explicités
<p>2. Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité des locaux et des matériels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés - Ils sont étalonnés et maintenus en bon état d'usage - Les règles concernant la traçabilité des produits et matériels sont expliquées et respectées - Le mobilier et le matériel professionnel sont adaptés aux personnes prises en charge (enfant, nourrisson, fauteuil roulant, ...) - Les règles et recommandations en matière d'hygiène et de sécurité sont expliquées et respectées - Les règles régissant la circulation des déchets sont identifiées
<p>3. Respect des règles de gestion administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles concernant la gestion des dossiers et l'archivage sont explicitées et respectées - Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont conformes aux règles et rigoureux
<p>4. Pertinence dans l'organisation de l'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont planifiées de manière réaliste et fiable - Les rendez-vous sont organisés de manière structurée

Compétence 8 : Former et informer des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure
2. Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation
3. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique
4. Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les stagiaires
5. Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage
6. Communiquer sur son activité en vue de valoriser et de promouvoir sa profession

Compétence 8 : Former et informer des professionnels et des personnes en formation

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1. Pertinence des informations prises en compte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le public à qui s'adresse l'information ou la formation est identifié (stagiaire, nouvel arrivant...) - Les connaissances et savoir-faire acquis et ceux devant être acquis par les personnes recevant la formation sont identifiés
<p>2. Pertinence des actions de transmission de savoir faire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche d'accueil adaptée est mise en œuvre - Les conseils, démonstrations, explications apportés aux stagiaires, ou aux professionnels et aux partenaires tiennent compte des objectifs visés - Les transmissions de savoir-faire et de connaissances sont organisées de manière progressive en tenant compte de l'évolution du stagiaire et de ses difficultés - Les évaluations sont réalisées sur la base des documents à disposition - Des axes d'évolution permettant de faire progresser le stagiaire sont identifiés
<p>3. Pertinence de l'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions menées lors de la mise en pratique des notions théoriques sont vérifiées - Les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation tiennent compte des objectifs définis - Le suivi rédactionnel des documents de stage est validé
<p>4. Pertinence des actions de communication conduites</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations diffusées sur les activités tiennent compte des objectifs de promotion et de valorisation de la profession - Les supports pédagogiques et les modalités de communication sont adaptés